



DÉLIBÉRATION N° 68/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

OBJET :

FINANCES

Éducation-Enfance-Jeunesse

Tarifs : ALSH « Espace Jeunes »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 juin 2024.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Étaient représentés :

M. Eric AGBESSI par Mme Colette DESJOURS.

M. Joël DE AMORIM par M. Daniel BAPTISTE.

M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT.

M. Nicolas BONJEAN est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. David JARDINE, Adjoint au Maire en charge des Affaires Scolaires, rappelle à l'assemblée que les tarifs relatifs à l'ALSH « Espace Jeunes » ont été fixés par délibération du Conseil municipal n°77-2023 du 09 juin 2023 comme suit :

TRANCHES	T1	T2	T3	T4	T5
Adhésion annuelle	6,00 €	6,00 €	12,00 €	17,50 €	17,50 €
% participation au coût de l'activité	20 %	30 %	40 %	50 %	60 %

TRANCHES	T6	T7	Ext1	Ext2
Adhésion annuelle	17,50 €	17,50 €	17,50 €	23,50 €
% participation au coût de l'activité	70 %	80 %	40 %	100 %

Conformément à ce qui est prévu par la délibération n° 64-2024 du 20 juin 2024 relative à la définition des tranches de Quotient Familial applicables aux tarifs du Service Education Enfance Jeunesse, à la suite d'une analyse des coûts de gestion de ce service et après échanges avec les parents délégués dans le cadre du comité consultatif éducation enfance jeunesse, il est proposé d'approuver les tarifs de l'espace jeunes suivants dans le cadre d'une structure tarifaire qui vise à être plus équitable et progressive ainsi qu'à prendre en compte les effets de l'inflation.

Ainsi, il est, notamment, proposé d'instaurer un tarif « journée sans repas ».

TRANCHES	T1	T2	T3	T4	T5
Journée sans repas	1,00 €	1,26 €	1,58 €	2,00 €	2,52 €
% participation au coût de l'activité	20 %	30 %	40 %	50 %	60 %

TRANCHES	T6	T7	Ext1	Ext2
Journée sans repas	3,18 €	4,00 €	1,89 €	4,19 €
% participation au coût de l'activité	70 %	80 %	40 %	100 %

Ainsi, le **Conseil Municipal**, M. David JARDINE entendu, et après en avoir délibéré, par **24 voix « pour » et 3 « abstentions »** :

- **APPROUVE** les tarifs relatifs à l'ALSH « Espace Jeunes », tels que présentés, ci-dessus applicables à compter du 1er septembre 2024.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture

le : 30/6/2024

Publié ou notifié

le : 30/6/2024

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

